AccueilRevenir à l'accueilCollectionBoite_011 | Ouvriers. XIXe siècleCollectionBoite_011-19-chem | Logement ouvrier. Cités ouvrières. ItemA. de Madre. Des ouvriers, 1863 | Il faut améiorer le logement ouvrier

A. de Madre. Des ouvriers, 1863 | Il faut améiorer le logement ouvrier

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Coteb011 f0470

SourceBoite 011-19-chem | Logement ouvrier. Cités ouvrières.

LangueFrançais

TypeFicheLecture

Personnes citées Madre, Adolphe

Références bibliographiques<u>Madre</u>, <u>Des ouvriers et des moyens d'améliorer leur</u> condition dans les villes

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par <u>équipe FFL</u> Notice créée le 29/04/2020 Dernière modification le 23/04/2021

1863.

Il faut amétioner le los moumier

"Theos is du hor i the histon or counter

Satish my specime of any sein my les

en hut y reported la nuit land metange of core,

later to way, intone leur rive et meir, et ar

que cathering y on to the property constructed

de manniage overn mi shuminte: cuts re

concitud que la lantiel le bourn nouin

levont elevres os la smille.

IT put auni que le losse de l'ouverint appoché de von a télier en lui i parqueper to de lump et perto de loru."

- Il work remaining and le los oumer int hop con horber. " telle into monoditiqui en i grave ou in apportable or I renounce eleved All vicio tris de la vice est a print unites at personne accondemed out les ise at veiste + dure."

BAF

MSS

- Les los n's oumers olonient it to tet me Se pronouves nites a pronouves retrensient du rapitat quelles y confloienient un intent ver + élevé que o lui que elle housent

A l'échet de bein sur eux; elle neunant

m + à conis de de sou preme et de l'insolve
titité de ouvien que tes n'ont a' conis des

Se érizoo des, de la grets d'en perte of toute

ne lure, qui settent bois souvent d'es viteme

I le mui que es ou prement expulser, his

que il m ny e m ou pres me s'

450.52.